



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/7  
12 juin 2017

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-dix-neuvième réunion  
Bangkok, 3 – 7 juillet 2017

**AMENDEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE SUIVI ET ÉVALUATION POUR  
L'ANNÉE 2017 (Décision 77/7(b))**

**Introduction**

1. Le Comité exécutif à sa 77<sup>e</sup> réunion a approuvé le programme de travail de suivi et évaluation pour 2017 et le budget associé de 143 484 \$US figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/10/Rev.1. Le Comité exécutif a demandé à la chargée du suivi et de l'évaluation de présenter un amendement du programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2017 à la 79<sup>e</sup> réunion et d'inclure l'évaluation du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et le budget associé ainsi que les termes de référence (décision 77/7).

2. Le présent document est préparé pour inclure l'activité relative à l'étude théorique pour l'évaluation du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, avec le budget et le mandat associés dans le programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2017, conformément à la décision 77/7 b).

**Étude théorique pour l'évaluation du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération**

3. L'évaluation analysera les progrès accomplis sur le plan de l'élimination des HCFC dans les projets financés par le Fonds multilatéral dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération. Elle mettra l'accent sur les problèmes survenus pendant le processus de mise en œuvre et tirera des enseignements de ces projets en vue des futures activités du même genre, y compris celles relatives à l'élimination progressive des HFC. Le mandat établi pour l'évaluation figure à l'annexe 1 du présent document. L'étude théorique, qui sera effectuée lors de la première phase de l'évaluation, sera transmise à la 80<sup>e</sup> réunion. Son budget est présenté au tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1. Budget de l'étude théorique pour l'évaluation du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération**

<b>Description</b>	<b>Montant (\$US)</b>
Rédaction du rapport (30 jours*500 \$US/jour)	15 000

**Action attendue du Comité exécutif**

4. Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager d'approuver :
  - a) L'inclusion de l'étude théorique pour l'évaluation du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, à un coût de 15 000 \$US, dans le programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2017, conformément à la décision 77/7 b), pour un budget total en 2017 de 158 484 \$US;
  - b) Le mandat établi pour l'évaluation du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération figurant à l'annexe 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/7.

## Annexe I

### MANDAT POUR L'ÉVALUATION DU SECTEUR DE L'ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT DE RÉFRIGÉRATION

#### Contexte

1. Le secteur de l'entretien, qui est le plus grand consommateur de SAO, est vital pour tous les pays visés à l'article 5. Pour la majorité des pays à faible volume de consommation de SAO (PFV), le secteur de l'entretien sera la source principale de financement pour satisfaire leurs obligations en matière de conformité et sera grandement touché par l'élimination progressive des HFC. L'importance du secteur de l'entretien a été soulignée dans la décision XXVIII/2 de la Réunion des Parties, qui recommande d'inclure dans le calcul des coûts diverses catégories liées à ce secteur<sup>1</sup>, et a demandé au Comité exécutif d'élaborer, dans un délai de deux ans, des directives concernant le financement de la réduction progressive des HFC.

#### Objectif de l'étude théorique

2. L'étude théorique analysera les progrès accomplis sur le plan de l'élimination des HCFC dans les projets financés par le Fonds multilatéral et liés au secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération. Elle mettra l'accent sur la contribution des activités financées aux fins de l'élimination des HCFC, l'introduction de solutions de rechange à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) et les problèmes survenus au cours de la mise en œuvre des projets. Cette évaluation permettra de tirer des enseignements de ces projets en vue de faciliter la mise en œuvre de futures activités du même genre dans le secteur. En tenant compte des contraintes de l'étude théorique, on tentera de cerner les problèmes potentiels relatifs à l'élimination progressive des HFC.

#### Portée et résultats

3. L'étude théorique sélectionnera d'abord des projets dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, à la fois dans les PFV et les pays qui ne sont pas des PFV, dans diverses régions géographiques, ainsi que des projets qui sont mis en œuvre par diverses agences d'exécution.

4. Un rapport renfermant des constatations, des enseignements tirés et des recommandations sera présenté à la 80<sup>e</sup> réunion. Après avoir établi les premiers résultats, le rapport pourrait recommander de poursuivre la collecte et l'analyse des données, ce qui nécessiterait d'effectuer des visites sur le terrain dans un certain nombre de pays dans le cadre de la deuxième phase de l'évaluation.

#### Questions devant faire l'objet de l'évaluation

5. Une série de questions à évaluer est présentée ci-après, lesquelles décrivent les principaux points devant être examinés par l'évaluateur.

#### Mise en œuvre

- a) Qui sont les principaux intervenants et quel a été leur rôle sur le plan de la mise en œuvre des projets? Existe-t-il un mécanisme de coordination et, si c'est le cas, comment fonctionne-t-il?

---

<sup>1</sup> Paragraphe 15 c) du document UNEP/OzL.Pro.28/12.

- b) Quelles ont été les principales activités mises en œuvre dans le secteur de l'entretien au titre du PGEH dans les PFV et les pays qui ne sont pas des PFV, et quels ont été leurs effets sur l'élimination des HCFC?
- c) Des associations du secteur de la réfrigération ont-elles participé à la conception et à la mise en œuvre de ces projets? Ont-elles été renforcées ou touchées au cours de l'élimination des HCFC? Quelle a été leur contribution à l'exécution des activités sectorielles et quels ont été les principaux obstacles empêchant qu'elles jouent un rôle plus déterminant?
- d) Quels ont été les principaux problèmes survenus lors de la mise en œuvre des projets dans les PFV par rapport aux pays qui ne sont pas des PFV?
- e) Quelles ont été les activités mises en œuvre dans les PFV et les pays qui ne sont pas des PFV visant à faciliter l'acceptation des solutions de remplacement des HCFC à faible PRP. Ont-elles été efficaces et, dans l'affirmative, peuvent-elles être appliquées à l'élimination progressive des HFC? A-t-on appliqué l'octroi de permis électronique et, si c'est le cas, comment cela a-t-il fonctionné? Y a-t-il eu des interactions avec les organismes de normalisation internationaux ou régionaux en rapport avec l'utilisation sans danger des substances de remplacement inflammables ou toxiques?
- f) Comment le secteur de l'entretien a-t-il géré l'introduction des solutions de rechange à faible PRP? A-t-on pris en compte l'assistance technique et le renforcement des capacités pour traiter les questions de sécurité associées aux solutions de remplacement à faible PRP ou à PRP nul?
- g) Quels sont les motifs des retards survenus dans la mise en œuvre des projets?
- h) Quels ont été les principaux défis posés par l'entretien d'équipements utilisant des technologies de remplacement?
- i) A-t-on envisagé une gestion présentant un bon rapport coût/efficacité des stocks de substances réglementées utilisées ou indésirables?
- j) Existe-t-il de nouvelles substances de remplacement des HCFC à évaluer qui pourraient soutenir l'utilisation d'équipement à base de HCFC jusqu'à la fin de sa durée de vie?
- k) Comment les activités ont-elles traité, s'il y a lieu, les risques associés à la reconversion de l'équipement à base de HCFC utilisant des substances de remplacement inflammables?
- l) Quels ont été les problèmes liés à la disponibilité et à l'abordabilité des pièces de rechange et des frigorigènes?
- m) Est-ce que l'on a présenté régulièrement des rapports sur la mise en œuvre des activités? Ces rapports ont-ils fourni des renseignements utiles sur les problèmes survenus et les enseignements tirés?
- n) Dans quelle mesure les activités mises en œuvre ont-elles pu contribuer ou contribuer potentiellement à l'élimination progressive des HFC dans les applications non couvertes par les PGEH (p. ex., réfrigération domestique, réfrigération commerciale à base de R-404A et R-407C, et climatisation mobile)? Que pourrait-on modifier dans la conception et la mise en œuvre de projets à cet égard?

### **Cadres politiques, juridiques et réglementaires**

- a) Quelles ont été les mesures de réglementation les plus couramment adoptées par les pays dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération?
- b) Existe-t-il des politiques et textes législatifs qui facilitent l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération?
- c) Existe-t-il des mesures juridiques ou réglementaires pouvant être prises pour favoriser l'introduction sans danger de frigorigènes inflammables, toxiques ou à faible PRP, comme des formations spécialisées, des règlements et codes de pratique, des normes relatives aux frigorigènes inflammables, des démonstrations de technologie et des activités de sensibilisation?
- d) Y a-t-il eu des retards dans l'adoption de cette législation et, si c'est le cas, pourquoi?
- e) De nouveaux outils de suivi et de nouvelles procédures d'application de la loi ont-ils été mis au point pour réglementer l'utilisation des HCFC dans le secteur, ainsi que les importations d'équipement à base de HCFC? Dans l'affirmative, peut-on les appliquer à l'utilisation des HFC et à l'équipement à base de HFC?
- f) Dans quelle mesure les actions suivantes touchant le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération ont-elles été établies et mises en œuvre dans les pays visés à l'article 5 dans le cadre des PGEH : rapports obligatoires des importateurs et exportateurs de frigorigènes; interdictions frappant les contenants de frigorigènes « non réutilisables » (jetables); élargissement du système de permis d'importation et d'exportation à tous les frigorigènes; mesures de réglementation des émissions de HCFC (p. ex., récupération obligatoire); interdiction frappant l'utilisation de HCFC-141b pour les systèmes de rinçage pendant l'entretien; interdiction frappant les importations d'équipement à base de HCFC ayant déjà servi; et calendriers prédéterminés de vérification des fuites par un personnel certifié pour les systèmes dont les charges dépassent certaines limites; tenu de dossiers pour les grands systèmes (p. ex., registres des HCFC et de l'équipement à base de HCFC)? Quels ont été les principaux obstacles à l'introduction de ces mesures?
- g) Dans quelle mesure le commerce illicite des frigorigènes a-t-il été observé dans les pays visés à l'article 5 (p. ex., HCFC-22 étiqueté comme du HFC-134a)? Existe-t-il une législation pour contrer ce type de pratique? A-t-on décelé des importations de frigorigènes mal étiquetés?
- h) Existe-t-il des inspections et certifications, des essais techniques normalisés et des normes techniques applicables pour les technologies de remplacement?
- i) Doit-on les revoir en vue de l'élimination progressive des HFC?

### **Confinement des frigorigènes (récupération, recyclage, régénération)**

- a) Comment effectue-t-on la récupération des frigorigènes? Peut-on normaliser un ensemble minimum d'outils pour tous les techniciens en entretien? Pourrait-on transférer les outils et techniques de récupération et de régénération à l'élimination progressive des HFC?
- b) L'équipement de récupération, de recyclage et de régénération fonctionne-t-il à la fois pour les HCFC et les HFC?

### Questions technologiques

- a) Comment ces projets influent-ils sur le choix de la technologie au cours de l'assemblage, de l'installation, du chargement initial et de la commande de nouvel équipement de réfrigération par les entreprises d'entretien et les techniciens, quand ce choix est restreint par un système existant?
- b) La réduction de la charge en frigorigène pour la conception des systèmes influe-t-elle sur la quantité de frigorigène émise au cours de l'assemblage ou de l'installation? Les activités d'entretien contribuent-elles à l'amélioration de l'équipement sur le plan du rendement énergétique? Si c'est le cas, ces améliorations ont-elles été suivies ou évaluées?
- c) Quel a été le rôle joué par le projet de démonstration pour ce qui est de tester les technologies de remplacement; de faciliter la collecte de données utiles sur les coûts et l'utilisation des technologies; et de créer les conditions propices pour introduire les technologies à plus grande échelle dans un pays?
- d) Dans quelle mesure les entreprises internationales ont-elles contribué à l'introduction de technologies de remplacement? Ont-elle été un élément déclencheur pour l'adoption de nouvelles technologies ou la création d'obstacles aux petites et moyennes entreprises (PME)? Comment les PME ont-elles affronté les défis liés à l'élimination?

### Formation

- a) Est-ce que les programmes de formation à l'intention des techniciens en réfrigération intègrent une approche pour l'utilisation sans danger des frigorigènes inflammables et offrent des connaissances sur les normes et règlements connexes? Traitent-ils des problèmes liés aux conséquences d'une mauvaise installation ou d'un mauvais entretien de l'équipement utilisant des frigorigènes inflammables? Ces programmes comprennent-ils un module sur les bonnes pratiques en réfrigération et les normes s'y rapportant?
- b) Les programmes de formation en réfrigération sont-ils autosuffisants? Comment les ressources du Fonds multilatéral ont-elles contribué à renforcer les capacités des écoles professionnelles et des centres de formation nationaux et autres instituts locaux concernés par les techniciens en réfrigération?
- c) Existe-t-il des systèmes de certification pour les techniciens qui participent avec succès aux programmes de formation? Ceux-ci sont-ils obligatoires au titre de la réglementation? Y a-t-il eu des obstacles pour rendre les certifications obligatoires?
- d) Quels types de systèmes de certification ont-ils été établis dans les différents pays visés à l'article 5 et comment assurent-ils l'adoption de pratiques exemplaires en réfrigération

### Questions relatives au financement

- a) Le niveau de financement est-il relativement égal entre les PFV et les pays qui ne sont pas des PFV? A-t-on demandé du cofinancement? Des retards ont-ils été enregistrés en raison des demandes de cofinancement? Le cofinancement a-t-il ouvert des possibilités et posé des défis, et quels enseignements peut-on en tirer? Comment a-t-on employé la souplesse accordée aux pays visés à l'article 5 par l'entremise des Accords avec le Comité exécutif pour optimiser l'affectation des ressources pendant la mise en œuvre des PGEH?
- b) Comment l'accroissement du financement disponible pour le secteur de l'entretien en vertu de la décision 74/50 touche-t-il les projets en cours et l'acceptation des substances de remplacement des HCFC et HFC à faible PRP et à PRP nul?

### Sensibilisation et diffusion de l'information

- a) Existait-il des données à jour sur de nouvelles technologies faisables sur le plan technique et économique pouvant être appliquées par les fabricants locaux de systèmes de réfrigération et de climatisation? Quelles activités de renforcement des capacités ont-elles été mises en œuvre par le projet?
- b) Comment les projets d'assistance technique ont-ils affronté les défis liés à la sensibilisation? Quelle stratégie de sensibilisation a-t-on employée et quels ont été les résultats? Comment les milieux de l'entretien ont-ils changé après ces activités?
- c) Quels rôles ont joué les associations professionnelles du secteur de la réfrigération pour ce qui est de faciliter l'adoption de nouvelles technologies et de diffuser l'information à leur sujet?
- d) Les services de douane ont-ils collaboré aux efforts de sensibilisation concernant la manipulation des niveaux frigorigènes?

### Durabilité

- a) Qu'arrive-t-il après l'achèvement d'un projet? Les pays seront-ils en mesure de soutenir les gains apportés par le projet? Existe-t-il une politique en matière de durabilité? Peut-on obtenir la viabilité à long terme des programmes de formation à l'intention des techniciens et des douanes grâce à l'aide accordée par le Fonds multilatéral? Peut-on adapter le programme des écoles professionnelles et des centres de formation aux nouvelles substances inflammables, à faible PRP et à PRP nul? Des mesures, comme la formation obligatoire des techniciens, sont-elles susceptibles d'être appliquées?
- b) Quels enseignements découlant des formations sur les pratiques exemplaires pourraient-ils être appliqués aux stratégies à long terme qui seront mises en œuvre?
- c) Quelles activités pourrait-on mener en vue de réduire les émissions produites lors de l'utilisation de l'équipement, tout en maintenant le rendement énergétique?

### Méthodologie

6. Un consultant sera recruté en se fondant sur son expérience et ses connaissances dans le domaine et relativement au fonctionnement du Protocole de Montréal et du Fonds multilatéral. Celui-ci préparera une étude théorique comportant un examen approfondi de la documentation publiée, notamment les documents de projet, les rapports périodiques, les rapports de vérification et d'achèvement de projets, les

comptes rendus des réunions des agents régionaux de l’ozone, les enquêtes sur les substances de remplacement des SAO, ainsi que les renseignements collectés lors des entrevues et discussions menées avec des membres du Secrétariat et d’agences bilatérales et d’exécution et des intervenants locaux.

---